

Entretien avec Jean Mendelson, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

**Propos recueillis le 27 avril 2010 par Sabine Jansen,
rédactrice en chef d'*Histoire@Politique***

Yves Dénéchère vous avait rendu visite au Quai d'Orsay, pour la rédaction d'*Histoire@Politique*, avant le déménagement des archives diplomatiques¹. Aujourd'hui nous nous trouvons dans les nouveaux locaux du ministère à La Courneuve. Le transfert du service, à bien des égards titanesque, est-il achevé ?

Aujourd'hui pas complètement : il nous reste deux sites à déménager, celui de Colmar et celui de Nantes. A Colmar sont conservées les archives du bureau de l'Occupation française en Allemagne et en Autriche, au sens large – depuis la politique de l'armée française en matière de dénazification culturelle et éducative en Allemagne et en Autriche jusqu'aux procès des criminels nazis, en passant par les fiches des camps de détention de l'armée française dans sa zone d'occupation. Donc, des archives très sensibles qui sont en train d'arriver de Colmar puisque le ministère des Affaires étrangères ferme ce site définitivement à la fin du mois d'avril 2010. Puis nous nous remettons à l'ouvrage dès la mi-mai pour un ultime effort qui nous permettra de rapatrier un certain nombre d'archives provisoirement entreposées dans notre centre de Nantes, lequel restera ouvert pour conserver les archives des postes diplomatiques et consulaires, alors que les archives de l'administration centrale seront toutes réunies à La Courneuve, en principe, le 30 juin 2010.

Depuis quand le site de La Courneuve est-il ouvert au public ?

Il a été inauguré le 3 septembre 2009 par le ministre des Affaires étrangères, et dès le lundi 7 septembre 2009, nous l'avons ouvert au public ; les archives sont consultables depuis ce jour et, au fur et à mesure de leur arrivée, elles ont été mises à disposition du public, en commençant par les archives microfilmées.

Quelle est la part de ces archives ?

Les archives microfilmées représentent environ le tiers de nos consultations.

De plus, nous avons ouvert la bibliothèque au public il y a un mois, et c'est une nouveauté importante, puisqu'au Quai d'Orsay la bibliothèque était réservée aux seuls diplomates, simplement parce qu'il n'y avait pas de salle de consultation d'ouvrages pour les chercheurs. Cette bibliothèque patrimoniale est maintenant à La Courneuve et elle est à la disposition du public, et même du grand public, depuis le début du mois de mars.

¹[« Entretien avec Jean Mendelson, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères \(12 octobre 2007 – Quai d'Orsay. Propos recueillis par Yves Dénéchère », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N° 3, novembre-décembre 2007, \[www.histoirepolitique.fr\]\(http://www.histoirepolitique.fr\)](#)

Est-ce que vous pouvez rappeler l'ampleur de ce chantier unique que vous avez mené?

Beaucoup de conservateurs y avaient déjà réfléchi et commencé le regroupement des fonds sur les sites existants, et effectué un audit sanitaire des collections ; mais c'est vraiment vers la fin 2006 que nous nous sommes attelés à la tâche. Il s'agissait de tout regrouper dans un lieu unique, à l'exception des archives des postes diplomatiques et consulaires, ainsi que celles de certains mandats et protectorats français (Liban, Maroc, Syrie, Tunisie), qui étaient à Nantes et qui y resteront, – et où il y a une salle de consultation et un laboratoire de restauration. Les archives diplomatiques du ministère étaient éclatées dans onze sites différents de Paris et de province. C'est une opération où toutes les phases, le récolement, le conditionnement, l'étiquetage, la réimplantation dans le nouveau site se faisaient selon un ordre logique lié à des contraintes spécifiques. Malheureusement, nous avons été parfois obligés de soumettre ponctuellement notre logique archivistique à la logique immobilière, car à partir du moment où un site était vendu par l'État, il fallait évidemment l'évacuer en priorité – y compris des archives non encore versées.

A quels sites songez-vous en particulier ?

En réalité, il y avait onze sites différents : tous les locaux où le ministère était installé disposaient de magasins (le « Quai » lui-même, bien sûr – toute l'aile donnant sur la rue de l'Université –, et les sites du boulevard Saint-Germain, de la rue La Pérouse, de la rue Monsieur pour la Coopération, du boulevard des Invalides, de l'avenue de Lowendal), également en province, à Colmar, à Orvault au nord de Nantes, à Nantes même, et dans un dépôt anonyme loué dans le nord de Paris, ainsi qu'au siège de l'UEO (Union de l'Europe occidentale). J'espère ne pas en oublier...

Il a fallu créer, au sein de la direction, un comité de pilotage qui a été le vrai pivot de cette opération, chargé de mettre sur pied une organisation à partir de l'ordre chronologique qui nous était imposé en raison des contraintes immobilières, ce qui a encore compliqué les choses. On a regroupé ce fonds qui est sans doute l'un des plus importants du monde en matière d'archives diplomatiques sur un site unique ; l'ensemble des fonds Nantes et La Courneuve dépasse sans doute 80 kilomètres linéaires ; nous le saurons très exactement à la fin de l'informatisation de la gestion, qui a été lancée au début de cette année. Ce sont des papiers, anciens ou nouveaux, fragiles ou pas, des cartes, des ouvrages précieux, des globes, des ustensiles, des maquettes d'architecte, il y a un ensemble extraordinairement varié et des problèmes de conditionnement totalement différents selon qu'il s'agisse de documents récents ou du masque mortuaire de Richelieu !

Quels ont été les principaux problèmes rencontrés au cours de cette très grande opération ?

J'en ai mentionné un, la contrainte immobilière. Nous aurions préféré nous organiser d'une autre manière, mais au 31 mars de l'année dernière il fallait impérativement que les immeubles de la rue Monsieur et de la rue La Pérouse aient été évacués. Ils avaient été vendus par le ministère, les nouveaux propriétaires devaient rentrer dans les locaux le 1^{er} avril 2009, et donc il fallait qu'ils soient vidés, non seulement de leurs archives, mais aussi de leur mobilier. Il fallait vraiment que tout soit démonté à une date précise : si on avait dépassé cette date butoir, l'acheteur aurait été en droit de rompre le marché, et comme la vente avait été conclue avant la crise, le contribuable ne s'y serait pas retrouvé...

Les problèmes ont été multiples ; d'abord, la nécessité de la désinfection, puisqu'on ne pouvait pas transporter dans ces magasins neufs des documents infectés, donc les documents malades devaient aller depuis le dépôt d'origine jusqu'à la désinfection, avant de rejoindre La Courneuve...

C'est une entreprise privée qui est chargée de l'assainissement des documents ?

Oui, car cette opération requiert une technique très précise. Nous avons, dans notre atelier à Nantes, un petit autoclave, mais il est dans l'incapacité de gérer le stock considérable de documents qu'il a fallu désinfecter. Au Quai d'Orsay, rien n'était aux normes contemporaines des archives : dès que la Seine menaçait de monter, il fallait remonter les traités parce que les caves risquaient d'être inondées ; les bâtiments qui étaient dans les étages étaient à température ambiante, il y faisait froid l'hiver et chaud l'été, il n'y avait rien pour combattre la sécheresse – pas plus que nous ne pouvions combattre l'humidité dans les caves des divers sites du ministère – ; c'est pourquoi de nombreux documents ont été atteints. Cela nous a obligés à mener de front, rapidement et au même moment, désinfection et déménagement ; donc, cela rendait encore plus complexe l'organisation.

Autre difficulté, peut-être la plus complexe pour moi, à titre personnel : passer des marchés avec les entreprises de déménagement. L'État n'a pas d'entreprise de déménagement ; le ministère des Affaires étrangères a dû aller sur le marché pour trouver des entreprises répondant à des critères précis. Donc il a fallu que j'apprenne comment fonctionne le code des marchés publics, comment passer un marché, et d'abord faut-il passer un marché, comment est-ce qu'on affronte les entreprises qui ne sont pas sélectionnées et qui en général nous traînent en justice (ce qui a été le cas), etc. Heureusement que la direction des archives n'était pas laissée à elle-même, et qu'elle a pu compter sur le soutien du service des affaires juridiques internes et les conseils du contrôleur financier ; car ces questions n'étaient franchement pas de celles auxquelles j'avais été confronté dans ma carrière !

Ensuite, avec les entreprises sélectionnées, c'est une autre opération compliquée qui a commencé, ne serait-ce que, par exemple, vérifier qui sont les déménageurs, parce qu'ils manipulent des pièces qui peuvent être de grande valeur, ou des cartons contenant des documents dont il faut parfois conserver le secret. Comme des gens qui ne sont pas habilités ont accès à des documents qui relèvent du secret, il a fallu être présents physiquement au moment du conditionnement, puis lors de la mise en camion – lequel a ensuite été scellé –, puis à la sortie du camion, quand on descende... Certains déménagements ont dû bénéficier d'une protection policière particulière, par exemple pour les traités multilatéraux dont la France est dépositaire. Nous avons cependant estimé que la plupart des autres transports étaient sécurisés par l'anonymat ; de même que les locaux dans lesquels ces archives étaient entreposées étaient parfois tellement anonymes que c'était la meilleure des protections. Ce n'était pas la peine de mettre des gendarmes devant, cela attire plutôt l'attention.

Est-ce que les moyens budgétaires alloués correspondaient à l'immense effort requis ?

Je ne peux pas dire que nous avons été maltraités sur ce plan. Il s'agit d'une opération unique dans notre histoire diplomatique ; il y avait certes eu dans les temps anciens quelques déménagements des archives diplomatiques, avant le Quai d'Orsay, entre le Louvre, Versailles et autres lieux (et il ne faut pas oublier les évacuations de 1940),

mais c'était bien la première fois qu'on faisait un déménagement de cette nature, de cette ampleur, et le ministère n'a pas lésiné sur les moyens, y compris budgétaires. Les difficultés sont apparues à un autre niveau, celui du personnel : la même petite équipe d'archivistes a dû à la fois continuer son travail, recevoir les versements, les classer, répondre aux demandes, bref faire son travail normal, et en même temps gérer un énorme déménagement. Le renfort de personnel a été de deux ou trois agents, pour quelques mois seulement, mais pas plus.

Quels sont les effectifs en matière de personnel ?

La direction des archives, y compris les stagiaires qu'on a régulièrement et les vacataires, c'est une petite centaine de personnes, les trois quarts à La Courneuve et un quart à Nantes, étant entendu qu'il y a encore une petite équipe à Colmar, mais elle est destinée à disparaître sous peu.

Le transfert a donné lieu à un vaste récolement. Avez-vous fait des découvertes de documents considérés comme perdus ? Les déménagements sont, dit-on traditionnellement, l'occasion de pertes mais ils peuvent aussi permettre de retrouver des documents.

Pour le moment, aucune perte n'a été constatée, mais je ne jure pas de l'avenir, encore que les récolements effectués au départ et à l'arrivée me paraissent des garants suffisants en la matière. On a trouvé des choses assez amusantes, quelques pépites dont on ignorait l'existence, et pour cause : ce n'était enregistré nulle part, puisque cela ne relevait pas de nos collections. Je peux donner un exemple simple : les archives du Monténégro. La cour du Monténégro s'est réfugiée à Neuilly pendant la Première Guerre mondiale et jusqu'à la disparition de la principauté du Monténégro, cette cour en exil à Neuilly correspondait avec son ambassadeur à Paris. C'était « le Ministre à M. l'Ambassadeur du Monténégro près la République française », et l'ambassadeur du Monténégro répondait « à M. le Ministre des Affaires étrangères, Neuilly ». C'était assez amusant : le ministre demandait à l'ambassadeur de faire une démarche au Quai d'Orsay, l'ambassadeur rendait compte de la démarche, comme si tout se passait dans une situation banale, ordinaire. C'est assez intéressant, on voit bien les préoccupations du gouvernement du Monténégro en exil en France. Ces archives qui ne nous appartiennent pas semblent avoir été déposées au moment de la dissolution du Monténégro, sans doute banalement par le commissariat de Neuilly... – on ne dispose pas de certitude à ce sujet. On les a renvoyées au Monténégro, qui a donc récupéré un morceau de sa mémoire historique dont il ignorait totalement l'existence.

Un autre exemple : on a retrouvé un atlas très exceptionnel du XVII^e siècle, un magnifique volume de la géographie blaviane appartenant à l'Atlas Major de Jean Blaeu. Il avait été soustrait à l'ensemble dans des conditions sur lesquelles nous n'avons aucune preuve. A l'origine, il appartenait à la bibliothèque royale prussienne, puis à la bibliothèque d'Allemagne ; j'ai bien sûr été le rendre à Berlin.

On a aussi trouvé derrière une armoire un document assez amusant et intéressant, une lettre de Napoléon au dey d'Alger datant des Cent-Jours, où il dit (je cite de mémoire) : « Je suis entré dans mes États, il n'y a pas eu un coup de feu, la dynastie des Bourbons est tombée sans qu'une seule goutte de sang ait été versée pour son maintien, j'ai repris le contrôle de mes États », et puis il a une phrase finale très formelle sur le souhait de bonnes relations franco-algériennes. C'est une très grande et très belle lettre signée par Napoléon qui a dû partir à Alger, qui a dû être volée par

je ne sais qui après 1830, ramenée et puis déposée un peu au hasard quelque part, et personne ne savait qu'elle gisait là. Cette lettre, qui appartenait évidemment à l'Algérie, a été rendue lors de la visite d'Etat du président de la République, car c'est une archive de l'époque ottomane, et incontestablement une archive algérienne.

Quelles ont été vos relations avec les chercheurs durant cette longue période où les consultations ont été entravées ?

Elle ne fut pas si longue, n'exagérons pas : un peu plus d'un an. J'ai eu droit à une plainte en justice, et finalement le plaignant s'est désisté, je suppose notamment au vu de notre correspondance avec la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qu'on avait avertie à l'avance de nos difficultés et qui non seulement nous remerciait de l'avoir avertie, mais en plus félicitait le ministère des Affaires étrangères pour les efforts d'information qu'il faisait en direction des usagers.

A partir du moment où il y a un cas de force majeure, on ferme, les gens l'ont compris, c'est comme une station de métro provisoirement fermée pour rénovation : le principe de la continuité du service public ne peut être maintenu jusqu'à l'absurde, sans tenir compte du principe de réalité. Le plus curieux, c'est qu'une semaine après mon installation dans mon nouveau bureau, ici à La Courneuve, j'ai trouvé par hasard, en pianotant sur Internet, un site canadien qui lançait une pétition à travers le monde pour me noyer de protestations contre la fermeture des archives diplomatiques : or, je n'ai pas reçu une seule récrimination par cette voie. Sauf à imaginer que nos archives n'intéressent personne, c'est donc au contraire qu'on avait convenablement communiqué sur notre fermeture. Je pense sincèrement qu'on avait fait un bon travail d'information en amont. Et surtout, nos archives microfilmées avaient été déposées au CARAN (Centre d'accueil et de recherches aux Archives nationales) et étaient demeurées accessibles pendant toute cette période ; on l'avait fait savoir aux lecteurs. Cela représente quand même un tiers de notre lectorat qui a pu travailler quasiment sans rupture, et les deux autres tiers ont apparemment bien admis nos contraintes.

Il y a eu des grincements de dents, mais nous avons fait valoir qu'on aurait pu peut-être resserrer les délais et limiter la période de fermeture, mais aux dépens de la qualité du déménagement. Il fallait vraiment se concentrer sur l'essentiel. Et je rappelle qu'après septembre 2009, quand on a ouvert notre très vaste salle de lecture, on a continué à faire des déménagements, puisque cela continue au moment où je vous parle, et ce jusqu'à fin du mois de juin 2010.

Quel est le bilan de l'ouverture, si on considère les nouveaux locaux, les nouvelles conditions de travail pour les personnels comme pour les utilisateurs ?

Beaucoup d'usagers regrettent de ne plus venir dans le centre de Paris. Seulement tout le monde savait que ce n'était plus possible, et le prix du mètre carré aux Invalides faisait que ce n'était pas la peine de rêver et d'espérer construire une tour d'archives à proximité de l'esplanade...

A partir du moment où on admet cet état de fait, on considère que l'installation ici, à La Courneuve, est un bon choix, que les conditions y sont incommensurablement meilleures que celles qu'on avait au Quai d'Orsay où le seul avantage était précisément d'être au Quai d'Orsay ! Pour le lecteur, l'avantage était de venir dans un lieu facile d'accès, dans Paris, même si la salle de consultation était petite et

incommoder ; pour le conservateur ou le magasinier, ils travaillaient dans des conditions déplorables, mais au cœur de Paris, ce qui évidemment présente des agréments.

Une fois qu'on avait décidé de bouger, on a choisi un lieu qui n'est pas *a priori* un emplacement autour duquel on irait spontanément se promener. Mais on y est formidablement accueilli par les autorités municipales et par les élus locaux, il n'y a aucun problème là-dessus. C'est vrai que, malgré la proximité de Paris, l'accès à La Courneuve est compliqué, c'est un problème de confort et de fréquence du RER B, il y a une vraie difficulté de transport contre laquelle les élus locaux ne peuvent évidemment rien. D'ailleurs, on a bon espoir de voir la situation s'améliorer d'ici à deux ans, avec l'aménagement de la ligne RER et du quartier de la gare. N'oublions pas non plus que les Archives nationales construisent actuellement un centre à Pierrefitte, dans la même communauté de communes, Plaine Commune.

Il n'empêche. On a fait une enquête récemment, la plupart des agents qui travaillent ici ont répondu que cela représente environ deux heures de transport par jour et par agent, ce qui est d'ailleurs mon cas personnel. C'est un problème pour le lecteur et le chercheur aussi.

Cet aspect n'est pas positif mais cette dimension mise à part, tout le reste est exceptionnel, la qualité des conditions de travail pour les laboratoires, les magasiniers, les conservateurs du patrimoine, les cartographes, les bibliothécaires, la qualité de consultation pour le lecteur, cette salle magnifique, claire, confortable, spacieuse, rien à voir avec le recoin étouffant et sombre du Quai d'Orsay, sans oublier la qualité de conservation des documents dans les magasins... Entre le Quai et ici, il n'y a pas de commune mesure. Nos anciennes installations étaient indignes de l'un des plus grands fonds diplomatiques du monde. Là, l'emplacement n'est pas des plus joyeux, mais les conditions de conservation, de communication et de travail sont exceptionnellement favorables. Je pense que je parle au nom de 90 % des personnels. Sans même parler de la qualité du bâtiment en matière de développement durable.

La salle des archives microfilmées et numérisées en accès direct est particulièrement précieuse pour l'utilisateur. Pouvez-vous décrire rapidement pour nos lecteurs les lieux à disposition du public ?

En plus du rez-de-chaussée où il y a une salle d'exposition et un auditorium, il y a au premier étage trois salles, une salle de consultation des archives papier, une salle de consultation des archives numériques, audiovisuelles, microfilms, et une bibliothèque, à laquelle s'ajoute la très belle salle des inventaires où sont déposés les globes terrestre et céleste de Robert de Vaugondy.

L'utilisation de la salle de consultation des archives papier exige qu'on attende l'arrivée physique du carton ou de l'ouvrage, comme à la bibliothèque.

Combien dure l'attente en salle de consultation pour les archives papier ?

Cela dépend, en général pas plus d'une demi-heure. Après 14 heures, ça peut durer un peu plus longtemps, car beaucoup de chercheurs font des commandes pendant la pause du déjeuner. C'est néanmoins très rapide et cela n'a rien à voir avec ce qu'on a connu : il ne faut pas oublier qu'au Quai d'Orsay, il fallait parfois plusieurs jours parce qu'il y avait cet éclatement sur les onze sites et qu'il fallait ramener des cartons qui n'étaient pas sur place, sans parler des risques de confusion ou d'accident. Les conditions n'étaient pas bonnes, ceux qui protestent et parlent avec nostalgie du Quai ne savent pas la réalité qu'il y avait derrière cette belle façade.

Il y a donc une attente extrêmement réduite dans la salle de consultation des archives et dans la bibliothèque, et une attente inexistante dans la troisième salle puisque nos archives numérisées et microfilmées sont accessibles en libre-service, il y a simplement un agent présent pour assister techniquement toute personne qui aurait des problèmes avec les machines mises à disposition, lesquelles sont extrêmement modernes et permettent de télécharger les documents sur clé USB ou de les imprimer.

Quels sont les documents accessibles en direct ?

Ce n'est pas une période, ce sont des fonds spécifiques. Il y a deux critères prioritaires dans le microfilmage et la numérisation : l'intensité de la manipulation de papiers qui ne sont pas en tant que tels parmi les plus précieux, mais qui sont rendus fragiles à force précisément de manipulation ; par exemple, l'état civil, ou encore les fonds de la récupération artistique, dont la numérisation devrait être prochainement réalisée. Et puis d'autres fonds sont numérisés en raison du fait qu'on n'a pas trop envie qu'ils sortent souvent des magasins, par exemple la correspondance de Richelieu ou celle de Bonaparte.

On a donc ces deux critères, et on numérise au fur et à mesure des moyens humains et des moyens techniques et financiers à notre disposition, directement ou à partir de nos microfilms.

Est-ce que vous envisageriez de mettre sur Internet une partie des fonds numérisés ?

Oui, nous sommes en train de nous doter des outils informatiques nécessaires dont j'espère qu'ils seront opérationnels fin 2010-début 2011.

C'est un des chantiers à venir ?

Un des plus grands chantiers de l'avenir est l'archivage électronique – je veux dire : l'archivage des données nativement numériques. En principe, il y a des normes d'archivage en la matière qui tiennent compte de l'évolution technologique actuelle.

Ces règles sont-elles vraiment appliquées ?

Plus ou moins. On est une administration où, le papier faisant foi, beaucoup de choses se font sur papier.

Vous avez des procédures ?

Oui, mais on tâtonne et je n'ai pas l'impression que les archives publiques françaises soient très en avance sur ces questions-là ; il est vrai qu'elles ont eu ces temps-ci, et ont encore, des chantiers qui les ont éloignées de cette dimension, La Courneuve pour les Archives diplomatiques, Pierrefitte pour les Archives nationales. Pour l'instant, l'archivage des données numériques se fait sur supports amovibles ; des jalons sont déjà posés avec les Archives de France pour une collaboration dans ce domaine.

Evoquons la bibliothèque qui représente une nouveauté. Qu'est-ce qui a changé ?

La bibliothèque existait mais elle n'était consultable que par les agents du ministère.

Comment s'est faite cette ouverture au public ?

D'abord, il n'y a aucune raison qu'une bibliothèque patrimoniale soit réservée aux agents du ministère. Le ministère n'a pas été « dans les clous » pendant des années, parce que tout simplement il n'y avait pas de salle de bibliothèque au Quai d'Orsay, sauf une petite salle dans laquelle il était exclu de faire entrer le grand public.

Il y a de vrais trésors dans cette bibliothèque. Pouvez-vous en dire quelques mots ?

C'est une bibliothèque où il y a à la fois des ouvrages exceptionnels dont la mise dans les mains d'un chercheur est justifiée, et puis il y a aussi des ouvrages qui sont là un peu par hasard, quelques séquestres révolutionnaires qui ont été versés à une époque où on ne savait pas où les mettre, un aristocrate « honnête homme » du XVIII^e siècle rejoignant l'émigration et laissant derrière lui sa bibliothèque, la Nation s'en emparant et la gardant. On trouve surtout des ouvrages obtenus grâce à l'activité de nos agents en poste qui, pour accompagner une dépêche ou un rapport, envoyaient des documents et brochures sur toutes les thématiques imaginables (quelques exemples, pris au hasard : un catéchisme en langue noquoise, des ouvrages techniques sur la construction de tunnels ou ponts pour rejoindre l'Angleterre sous Napoléon III, des revues brésiliennes sur la mode parisienne au XIX^e siècle) ; enfin, bien sûr, on a essentiellement des ouvrages de travail, contemporains ou anciens, destinés au corps diplomatique, tout ce qui est spécialisé sur les questions internationales, de défense, diplomatiques, économiques, juridiques, démographiques, que sais-je encore...

Vous avez une politique d'acquisition ?

Oui, nos bibliothécaires dépouillent systématiquement les revues professionnelles et la presse, et achètent environ 1 500 titres par an ; par ailleurs, nos plus grandes ambassades ont un service chargé notamment de garder un œil sur ce qui est édité, parce que sinon on ignorerait par exemple que tel ancien ministre des Affaires étrangères publie un livre de mémoires. On n'a pas de raison de le savoir ici et c'est à notre ambassade de le signaler, d'acheter l'ouvrage et de nous l'envoyer. C'est une très importante bibliothèque d'environ 450 000 ouvrages, qui est l'une des meilleures dans ce domaine.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Cette bibliothèque est donc désormais accessible au public, sans aucune condition différente de l'accès aux archives. Mais elle a été créée au départ pour l'information des agents du ministère des Affaires étrangères et il faut quand même s'assurer que les ouvrages, surtout les plus récents, continuent d'être servis ; donc on maintient ouverte une permanence pour les diplomates à Paris dans les anciens locaux de la bibliothèque, et on ouvre au public trois jours par semaine à La Courneuve.

Les fonds se trouvent ici mais ils font l'objet d'un transport au Quai ?

Non, les ouvrages les plus récents restent au Quai pendant quelque temps. Mais, pour ne pas pénaliser les chercheurs, nous avons mis en place un système de navette avec le service de la valise diplomatique : un chercheur qui demande un ouvrage du Quai l'obtiendra à La Courneuve en quarante-huit heures maximum (de même, dans l'autre sens, qu'un diplomate voulant consulter un ouvrage de La Courneuve).

Peut-on néanmoins disposer à La Courneuve de publications très récentes ?

Oui, mais pas systématiquement. Nous ne sommes pas une bibliothèque universitaire : nous sommes une bibliothèque atypique, faite pour les diplomates et grâce aux diplomates. Mais des ouvrages de référence ont été acquis pour la salle des inventaires.

Le déménagement est bientôt terminé, peut-on désormais accéder à l'ensemble de vos ressources ?

On peut accéder à presque tout, à l'exception de ce qui est encore dans les camions...

On peut donc convier les chercheurs à investir les locaux de La Courneuve ?

Oui, il ne faut pas les inviter tout de suite massivement parce que le personnel, lui, n'a pas augmenté et il doit continuer à s'occuper du déménagement. Nous ne sommes donc pas encore en rythme de croisière. Le fonctionnement normal, c'est à partir de septembre 2010, mais d'ores et déjà on considère qu'on est en fonctionnement « pré-normal » ; simplement on a des problèmes de personnel pour répondre à certaines demandes parce qu'il faut du monde au départ et à l'arrivée dans les magasins, devant les camions pour surveiller le déménagement, et que cela fait donc autant de personnel en moins pour servir les lecteurs à La Courneuve.

Est-ce que vous pouvez préciser les conditions d'usage de l'auditorium ? Peut-il être utilisé pour l'organisation de colloques ?

La réponse est « oui », avec enthousiasme, d'abord parce que cela contribue à faire vivre le bâtiment. On a déjà eu de très belles journées ici. La première manifestation a été pour l'anniversaire de la paix des Pyrénées qui a attiré de nombreux participants, parmi lesquels des sommités espagnoles. On a également fait un colloque sur la Serbie, d'autres dans le cadre de la saison culturelle turque, qui ont été très suivis. Il y a environ deux cent cinquante places. Les journées de la Fondation Napoléon se déroulent en mai 2010 dans nos murs.

On loue les locaux, et on prête évidemment l'auditorium quand il le faut à la mairie ou au conseil général quand il en a besoin. Le conservatoire national de musique y est parfois reçu.

A qui faut-il s'adresser pour réserver l'auditorium ?

Au ministère des Affaires étrangères, il faut s'adresser au centre des conférences internationales qui relève du Service des immeubles et de la logistique.

Ici, il y a des salles de formation ; donc l'auditorium est utilisé également pour la formation des agents, des nouveaux consuls, des nouveaux ambassadeurs. La dernière conférence des ambassadeurs s'est déroulée partiellement ici.

Ce n'est pas obligatoirement payant mais cela peut l'être ?

Oui, nous exigeons au moins le remboursement des frais d'usage normal : nettoyage et gardiennage, sonorisation, etc.

Pouvez-vous évoquer les effets de la nouvelle loi des archives du 15 juillet 2008 ?

L'essentiel, c'est qu'une archive est *a priori* publique dès que le document est dans un fonds d'archives public. Avant la loi, ce document avait un statut public mais aux Affaires étrangères, en schématisant, on estimait qu'il n'était communicable qu'au bout de trente ans, ou soixante pour les problèmes de sécurité de l'État. Deuxième différence : on raccourcit beaucoup les délais puisque de trente on passe à vingt-cinq pour les questions relevant de la conduite des relations extérieures, et de soixante on passe à cinquante pour les intérêts fondamentaux de notre politique extérieure et la sûreté de l'État, ainsi que pour la protection de la vie privée.

La diminution des délais met soudain « sur le marché de l'accession », si je puis parler ainsi, une masse de documents qui n'étaient pas tous prêts à être communiqués. Donc, il faut les traiter, puisqu'il est indispensable de distinguer dans ces dossiers ce qui est communicable au bout de vingt-cinq ans ou au bout de cinquante ans.

Comment cela se passe-t-il concrètement ?

Il existe un travail considérable en amont de la communication.

Evidemment, les lecteurs se précipitent sur ce qui est neuf, et comme on est passé d'un seul coup de trente ans à vingt-cinq, au lieu d'avoir un an de plus à ouvrir chaque année, on a eu d'un seul coup cinq ans – et même six puisque, au moment où la loi a été votée, nous commençons le déménagement et donc la fermeture de la salle de consultation.

La conjonction des deux – la loi, le déménagement – a donc été la source d'un travail majeur dont nous sommes loin d'être sortis. Je pense sincèrement que cette loi représente un vrai progrès, je crois qu'il fallait donner un coup de fouet, qu'il fallait créer cet esprit d'ouverture à la recherche, sans être naïf pour autant. Cette loi n'est pas candidement en faveur de la transparence, elle traite sérieusement de la question : cinquante ans, c'est quand même un beau délai, ça nous amène à 1960, et honnêtement combien de documents de 1960 sont encore problématiques ? Il en existe quelques-uns sur certains sujets particulièrement sensibles, sans compter la protection de la vie privée qui peut être en cause. Mais l'adaptation à cette nouvelle législation pose un énorme problème pour une petite équipe comme la nôtre qui avait à faire tout ce que je viens de décrire. Ce travail de préparation des fonds est très loin d'être achevé.

Cette loi est indiscutablement une très bonne chose, elle est très positive sur le plan de l'état d'esprit, sur le plan des raccourcissements des délais, mais conjoncturellement, pour nous, elle a été adoptée au moment où on fermait. Donc, quand on a ouvert, cela a représenté un travail complémentaire.

Concernant ces documents, il faut savoir que cela ne sera pas forcément facile.

Le chercheur qui me dit : « Je veux telle chose, j'y ai droit », je lui réponds : « Oui, mais je ne suis pas en état de vous le communiquer, il faut d'abord que je vérifie. » Il n'y a aucune volonté de dissimulation ni de procrastination, il se trouve qu'il y a un vrai problème, on s'efforce de l'expliquer au lecteur.

Il peut y avoir parfois un véritable besoin pour un juge, une administration, un chercheur, un journaliste, au-delà même du droit du citoyen à se faire communiquer les archives publiques, et cela nécessite un travail qu'on réalise souvent dans l'urgence. Sans parler du fait que, pour des raisons politiques, au moment de l'anniversaire de la chute du mur de Berlin, on a décidé d'ouvrir par anticipation les fonds à vingt ans ; là aussi, il a fallu faire en urgence ce travail de préparation.

Y a-t-il des changements pour les dérogations ?

Non, le principe est toujours le même et si le chercheur n'est pas satisfait, il peut se retourner vers la CADA. Jusqu'à présent, même si je ne suis pas obligé de suivre son avis, je l'ai toujours fait.

L'auteur

Sabine Jansen est rédactrice en chef de la revue électronique *Histoire@Politique. Politique, culture, société*. Agrégée d'histoire, diplômée de Sciences Po, docteur en histoire, elle est maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers et chercheuse rattachée au Centre d'histoire de Sciences Po. Elle a publié, notamment, *Pierre Cot. Un antifasciste radical* (Fayard, 2002) et *Les Grands discours parlementaires de la Quatrième République. De Pierre Mendès France à Charles de Gaulle* (Armand Colin/ Assemblée nationale, 2006).



Sabine Jansen, « Entretien avec Jean Mendelson, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°12, septembre-décembre 2010, www.histoire-politique.fr

Pour citer cet article : Sabine Jansen, « Entretien avec Jean Mendelson, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°12, septembre-décembre 2010, www.histoire-politique.fr